

Madame, Monsieur,

Connaissez-vous notre contrat [PEP](#)?

[PEP](#) signifie **P**rogramme d'**E**ntretien **P**réventif et comme son nom l'indique, il s'adresse aux utilisateurs de matériels de chai ou d'embouteillage soucieux de maintenir leur parc de machine dans le meilleur état possible.

Nous programmons avec vous des visites annuelles ou pluri annuelles lors desquelles un certain nombre d'opérations sont réalisées par nos techniciens:

- Démontage et vérification des organes essentiels
- Lubrification des divers mécanismes
- Réglages
- Essai et mise à jour du carnet d'entretien
- Diagnostic complet du matériel et détermination des pièces à changer si nécessaires

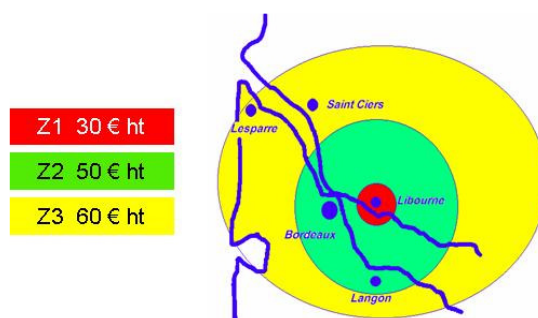
Sur la base du diagnostic ainsi réalisé, les travaux préconisés font l'objet d'un devis et après votre accord, peuvent être effectués soit immédiatement, soit à une date ultérieure selon la nature des travaux et la disponibilité du matériel ou des pièces nécessaires.

Le contrat PEP est assorti d'un avantage financier important: **une remise de 7% sur la base de notre tarif public s'applique sur les pièces détachées utilisées pour la réparation des machines sous PEP.**

**Contactez-nous sans tarder pour mettre en place ce contrat chez vous !**

L'investissement par machine, par an et par visite est de 90 €ht multiplié par un coefficient (UEP) propre au type de matériel et détaillé dans le [barème PEP](#)

Un forfait de déplacement est applicable selon les zones suivantes (valable uniquement en Gironde) :



**invinov.**

[www.invinov.fr](http://www.invinov.fr)

05 57 51 29 11